

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

- Vu le code de l'éducation notamment les articles D719-1 à D719-40 ;
- Vu les statuts de l'Université Bourgogne Europe et de ses composantes ;
- Vu l'arrêté relatif aux élections des conseils de composantes de l'Université Bourgogne Europe du 15 octobre 2025 ;
- Vu l'avis du comité électoral consultatif du 24 novembre 2025 ;

Considérant que l'article D. 719-22 du code de l'éducation, dont les dispositions sont reprises à l'article 6 II de l'arrêté électoral, prévoit que « *Pour l'élection des représentants des usagers, les candidats fournissent une photocopie de leur carte d'étudiant ou à défaut un certificat de scolarité* » ;

Considérant que l'article D. 719-24 du code de l'éducation dispose que « *La date limite pour le dépôt des listes de candidats ne peut en aucun cas être antérieure de plus de trente jours francs ni de moins de cinq jours francs à la date du scrutin. Aucune candidature ne peut être déposée, modifiée ou retirée après la date limite prévue à l'alinéa précédent* ».

Considérant qu'une liste de candidats dénommée « Bouge Ta Fac !» a été déposée au sein du collège des usagers de l'UFR Lettres et Philosophie ;

Considérant qu'un candidat de la liste n'a produit ni certificat de scolarité ni photocopie de sa carte d'étudiant à l'appui de sa candidature ;

Considérant ainsi que la liste de candidats ne respecte pas les conditions de recevabilité ;

– ARRETE –

Article 1

La liste « Bouge Ta Fac !» déposée au sein du collège des usagers de l'UFR Lettres et Philosophie est déclarée irrecevable.

Article 2

Le directeur général des services de l'Université Bourgogne Europe, la directrice et la responsable administrative de l'UFR Lettres et Philosophie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de l'université, affiché dans les locaux de l'UFR et transmis à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière de l'université.

Dijon, le 24 Novembre 2025,

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,

Vincent THOMAS